



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture  
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau de la Police Générale

☎ 04.93.72.25.21 ☎ 04.93.72.29.48

✉ [brigitte.cotto@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:brigitte.cotto@alpes-maritimes.gouv.fr)

F:\worddata\POLGEN\CHIENS DANGEREUX\LISTE DES  
FORMATEURS \2015\  
Arrêté n°

Nice, le 08 DEC. 2015

— 2015-1116 —

**ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF**  
**FIXANT LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION DES**  
**MAITRES DE CHIENS DANGEREUX**

**Le Préfet des Alpes-Maritimes**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 211-11, L 211-13-1, L 211-14-2, L214-6, L 211-18 et R 211-5-3 à R 211-5-6 ;
- VU** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13.1 du Code rural ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du code rural
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 17 août 2009 modifié fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 17 août 2009 modifié, précité, est complété par la liste annexée au présent arrêté, des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres des chiens dangereux dans le département.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : le secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes et la directrice départementale de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Nice, le 08 DEC. 2015

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DRLF-E 3691

**Liste**  
**des personnes habilitées**  
**à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux**  
mise à jour au 30/11/2015

NOM PRENOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	Lieu de formation	Téléphone	Diplôme ou qualification	Validité
ALARCO Gérard	14, boulevard Henri Sappia 06100 Nice	Route de la Lauvette à Nice L'Ariane 06300	06.12.28.97.56	Certificat d'Etudes pour les Sapiteurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres et Brevet de Moniteur de Club	30 octobre 2019
BOUKHELFI Abel	ASLM CANNES - section canine avenue Gaston de Font Michel - 06210 MANDELIEU	ASLM CANNES - section canine - avenue Gaston de Font Michel - 06210 MANDELIEU	04.93.77.38.71	Brevet de Moniteur de Club	30 juin 2020
DURANTHON Olivier	490 chemin du Planet - 06260 Puget Théniers	EGV DURANTHON OLIVIER 490 chemin du Planet ou à domicile chez les particuliers	06.80.52.40.09	Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie	15 décembre 2019
FREYERMUTH Ralph	8, avenue Alfred Leroux Villa Béatrice 06300 Nice	siège de l'association "Ami d'Al", 8 avenue Alfred Leroux à Nice		Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie	12 avril 2016
GIAUME Céline	La Cantarella Route de l'Adrech Le Col d'Eze 06360 Eze	Domicile des particuliers	06.16.66.10.57	Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie	30 juin 2020
MICHAUX Jean-Michel	Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville - 85 avenue Pasteur - 93260 Les Lias	Tout local mis à disposition par les collectivités locales	01 43 62 67 82	Docteur vétérinaire	2 février 2020
MOREAU née JANISZEWSKI Anne	Place du Village Lieu-dit "Le logis" 06460 Escagnolles	Domicile des particuliers	06.71.06.08.59	Brevet professionnel -option "Educateur canin" et certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux domestiques	21 octobre 2019
NOUVEL Anthony	1018 route de Draguignan - 06530 Le Tignet	D 2085 route de Grasse - 06270 VILLENEUVE LOUBET (club canin)	06.58.78.76.00	Agent cynophile de sécurité titulaire d'un certificat de capacité de dressage des chiens au mordant	30 juin 2020
PERRICHON Guy	16, résidence La Motte 18240 Sury Près Lere	siège de l'association "Ami d'Al", 8 avenue Alfred Leroux à Nice		Membre de la société canine régionale du centre affilié à la société centrale canine	2 septembre 2015

Liste  
des personnes habilitées  
à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux  
mise à jour au 30/11/2015

NOM PRENOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	Lieu de formation	Téléphone	Diplôme ou qualification	Validité
REVEILLON (née FULCONIS) Christelle	22 boulevard des Jardiniers - 06200 NICE	SARL Pensions Canines de la Plaine	06.10.59.55.81	Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie	1 août 2020
TOESCA Didier	7, avenue de la Station 06800 Cagnes sur Mer	Domicile des particuliers	07.60.01.08.37 ou 09.83.58.12.12	Diplôme de moniteur cynotechnicien	6 août 2019
VILLARDRY Patrick	1779, chemin des iscles 06700 Saint Laurent du Var	1779, chemin des Iscles 06700 Saint Laurent du Var	06.03.90.60.45	Diplôme de conseiller technique cynotechnique de la sécurité civile	12 août 2019
VILLAUME Frédéric	Chemin du Plan 06620 Cipièrre	Domiciles des particuliers	06.14.69.06.91	Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie	1 décembre 2020